GESTION

COMMENT GERER LE RISQUE ?

La gestion des risques, c'est les « 3P »

Repère de crue au lieu-dit les Cuisines à Souillac, posé dans le cadre du PAPI Dordogne 2005-2012

[PREVENTION]

Actions ayant pour objectifs la diminution de la vulnérabilité du territoire à l'aide de politiques de gestion et d'actions publiques (PAPI : « Programme d'Actions de Prévention des Inondations») et par l'information et la sensibilisation de la population.

[PREVISION]

Elle consiste à prévoir dans la mesure du possible l'intensité d'un aléa à l'aide de calculs ou mesures (pluviométrie, débits, ...) et produire ainsi des alertes de vigilance et développer des outils de prévisions (schéma directeur de prévision des crues, ...).

Bassin d'infiltration des Gardelles à Puybrun en janvier 2015

Pluviomètre près de l'Alzou à Lavergne

Radar et échelle limnimétrique sur la Bave à Saint-Céré

Système d'alerte de crue : 5 systèmes d'alerte locaux de crue ont été installés sur le territoire de la communauté de communes sur les cours d'eau suivants : Bave, Mamoul, Sourdoire, Borrèze et Alzou, réalisés dans le cadre des PAPI Dordogne Iotoise 2006-2011 et 2012-2019

Bassin d'infiltration des Gardelles à Puybrun en juin 2016

Bassin d'infiltration des Gardelles à Puybrun en janvier 2015 et en juin 2016 à la suite de deux pluies importantes. Travaux réalisés dans le cadre du PAPI Dordogne Iotoise 2012–2019.

[PROTECTION]

Il s'agit de mettre en sécurité des enjeux en réalisant des ouvrages de protection (systèmes d'endiguement, aménagements hydrauliques...). Les enjeux restent présents mais le risque est diminué.

SEUILS DE VIGILANCE VIGICRUES

ROUGE : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

ORANGE : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

JAUNE : Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.

VERT : Pas de vigilance particulière requise.

(https://www.vigicrues.gouv.fr/)

AU SECOURS, MA RIVIÈRE DÉBORDE !